

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire, Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Philippe SIMONAUD, adjoint, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Grégory POITOU, adjoint, qui a donné procuration à Patrick LIVENAIS, adjoint, Pascal MARKOWSKY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Frédérique VITRAC, conseillère municipale.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Laëtitia CHAGUÉ, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 18-2023 : RASSEMBLEMENT 2024 DES SAINT-GEORGES DE FRANCE

Rapporteur : Madame le maire

Chaque année depuis 1988 une grande fête rassemble les communes ayant pour patronyme commun Saint-Georges.

C'est ainsi que la commune a accueilli un tel rassemblement sur le site des Prés Valet les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2013.

Désireuse de reconduire un tel évènement pour l'édition 2024, il est proposé de se porter officiellement candidat à l'organisation du rassemblement 2024 des Saint-Georges de France afin de pouvoir bénéficier de l'appui logistique de l'association éponyme.

Vu l'exposé de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DE DONNER** son accord à l'organisation de l'édition 2024 du rassemblement des Saint-Georges de France sur le territoire communal.

- **DE CHARGER** madame le maire de notifier officiellement cette décision à l'association des Saint-Georges de France.

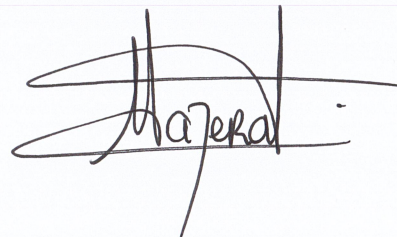
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La maire,
Dominique RABELLE




Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT



La maire soussignée certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise au représentant de l'État le 4 avril 2023 et publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2023

Dominique RABELLE